



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Bas-Rhin  
Commune d'ODRATZHEIM

*Procès Verbal des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 juillet 2007  
Convocation du 5 juillet 2007*

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,  
M. Roland KUHN, Adjoint au Maire  
Mme Marcelle WENDLING,  
MM. Bernard HELLER, René SCHEER,  
Raymond SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,  
Conseillers municipaux

Membres excusés:

M. Florent HECKMANN, Conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des PV du Conseil Municipal du 7 juin 2007,
2. Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
3. Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
4. Transformation d'un bâtiment existant en mairie : approbation des avenants au Marché,
5. Contrat de location,
6. Participation pour voirie et réseau,
7. Plan Local d'Urbanisme : mise à jour des servitudes d'utilité publique,
8. Rapport annuel d'activités 2006 de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble »,
9. Extension du périmètre du Syndicat des Eaux du Kronthal,
10. Divers et informations ;

**43/07. Approbation du PV du Conseil Municipal du 7 juin 2007 :**

Le procès verbal de la séance du 7 juin 2007 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

**44/07. Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :**

Monsieur le Maire, délégué auprès du Syndicat des Eaux du Kronthal, présente le rapport annuel 2006 du Syndicat sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après études et commentaires des documents présentés,

***Le Conseil Municipal à l'unanimité :***

- ***approuve le rapport annuel de l'exercice 2006,***
- ***charge le maire de signifier la présente délibération au Président du Syndicat.***

**45/07. Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement :**

Monsieur Roland Kuhn, Adjoint au Maire et délégué auprès du SIVOM de la Vallée de la Basse-Mossig, présente le rapport annuel 2006 du Syndicat sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Après études et commentaires des documents présentés,

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- *approuve le rapport annuel de l'exercice 2006,*
- *charge le maire de signifier la présente délibération au Président du Syndicat.*

**46/07. Transformation d'un bâtiment existant en mairie : approbation des avenants au marché :**

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment en mairie, plusieurs modifications ou remplacements de conduites existantes se sont avérées nécessaires voire indispensables. En outre, certains travaux de mise en conformité ont du être ajoutés.

**Vu** les devis proposés par les différentes entreprises et la validation de ces derniers par le représentant du cabinet d'architectes qui a fourni toutes les explications demandées,

**Vu** la réunion de la commission d'appel d'offres du 10 juillet 2007,

**Sur proposition** de la commission d'appel d'offres,

**Entendu** les explications du maire,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,*

- *approuve les avenants aux marchés suivants :*

➤ **Avenant n°1 :**

- Lot n°1 : Gros œuvre : Entreprise CBA :
  - Déplacement du mur limite parcellaire Nord :
    - 2 436,00 €uros HT, soit 2 913,46 €uros T.T.C.

➤ **Avenant n°2 :**

- Lot n°4 : Plâtrerie-Isolation : Entreprise BORNI :
  - Différents travaux de reprises ou travaux supplémentaires :
    - 1 160,70 €uros H.T., soit 1 388,20 €uros T.T.C.

➤ **Avenant n°3 :**

- Lot n°5 : Chape-Isolation : Entreprise Protec Béton :
  - Devis n° 1 : adaptation du plancher et réalisation de la planéité :
    - 1 249,50 €uros H.T., soit 1 494,40 €uros T.T.C.

➤ **Avenant n°4 :**

- Lot n°7 : Électricité : Entreprise ILLER :
  - Devis n° 1 : Différents travaux supplémentaires initialement non prévus au marché et rendus indispensables ; modifications dans le choix des matériaux :
    - 5 657,18 €uros H.T., soit 6 765,99 €uros T.T.C.

➤ **Avenant n°5 :**

- Lot n°9 : Sanitaire : Entreprise WENDLING Odratzheim :
  - Devis n° 1 : regroupant plusieurs positions et plus particulièrement le remplacement de conduites d'écoulement défectueuses, la mise en conformité du local ascenseur,
    - 2 859,24 €uros H.T., soit 3 419,65 €uros T.T.C.

➤ **Avenant n°6 :**

- Lot n°16 : Moellons apparents : Entreprise RAUSCHER :
  - Devis n° 1: pour les différentes interventions supplémentaires non prévues au marché et rendues nécessaires à la suite du déplacement de la limite parcellaire ainsi que la reconstruction du mur mitoyen :
    - 3 231,70 €uros H.T., soit 3 865,11 €uros T.T.C.

- **Le montant total des avenants s'élève à 16 594,32 €uros H.T., soit 19 846,81 €uros T.T.C.**

**Le montant total du marché initial est ainsi porté à 314 679,84 €uros Hors Taxes.**

- **autorise le maire à signer les avenants aux marchés en question et le charge de les notifier aux entreprises.**

#### 47/07. Contrat de location :

Le maire indique qu'à la suite à la réflexion menée sur le devenir des locaux des bureaux actuels du secrétariat de mairie et après avoir entendu les divers avis, il lui semblait utile d'arrêter une position au regard de la demande de location faite.

Monsieur le Maire propose de soutenir le projet d'installation d'un cabinet infirmier dans les locaux;

**Entendu** les explications du maire,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir débattu,*

- *décide de louer les locaux pour un montant mensuel de 175,00 €uros,*
- *décide de l'installation d'un lavabo dans le bureau de l'actuel secrétariat,*
- *autorise le Maire à signer le bail de location à intervenir et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.*

#### 48/07. Participation pour Voirie et Réseau:

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que la Loi S.R.U. du 13/12/2000 avait prévu la possibilité d'instaurer la P.V.N.R. (Participation pour Voies Nouvelles et Réseaux) sur le territoire communal. Depuis, la Loi Urbanisme et Habitat du 3/7/2003, dans ses articles 49 et 50 en a élargi le champ d'application. D'autres textes et circulaires sont venus en préciser la mise en œuvre. Enfin, la Participation pour Voirie et Réseaux permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux rendus ainsi nécessaires.

Une délibération spécifique vient compléter ce dispositif. Elle indique de manière précise, les coûts mis à la charge des propriétaires fonciers dès l'instant où ils sont connus dans le détail.

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L332-6-1-2 d), L332-11-1 et L332-11-2,

**Considérant** que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

**Entendu** les explications du Maire,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir débattu,*

- *décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L332-11-1 et L332-11-2 du code de l'Urbanisme.*

#### 49/07. Plan Local d'Urbanisme : mise à jour des servitudes d'utilité publique:

**Vu** le l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2007 approuvant le Plan de Prévention du Risque d'Inondations (PPRI) du bassin versant de la Mossig;

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *prend acte de la mise à jour des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme,*
- *charge le maire de prendre l'arrêté municipal qui constatera l'exécution de cette formalité*

#### 50/07. Rapport annuel d'activités 2006 de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2006 de la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble » est communiqué au Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,*

- *prend acte du rapport d'activité 2006 de la Communauté de Communes « La Porte du Vignoble ».*

### 51/07. Extension du périmètre du Syndicat des eaux du Kronthal :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la correspondance du Président du syndicat des Eaux du Kronthal, l'informant que le Comité Directeur du syndicat s'est prononcé à l'unanimité sur l'extension de son périmètre par l'intégration de la Commune de WESTHOFFEN.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le périmètre actuel du Syndicat des Eaux du Kronthal,

**Considérant** la délibération du syndicat des Eaux du Kronthal du 18 juin 2007 portant extension du périmètre du Syndicat,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,**

- **émet un avis favorable à l'extension du périmètre du syndicat des eaux du Kronthal par l'intégration de la commune de Westhoffen,**
- **charge le maire de l'exécution de la présente décision.**

### 52/07. Divers et informations :

- Le Maire informe les conseillers municipaux du projet de statuts en vue de la création d'un syndicat mixte pour la **restauration et l'entretien des cours d'eau** du bassin versant de la Mossig,
- Le procès-verbal de visite sommaire initiale transmis par l'UTE Centre et concernant le **pont de la Mossig, rue du moulin** est communiqué aux membres présents,
- Les **Déclarations de Travaux** suivantes ont été acceptées :
  - DT 067 354 07 C0002: M. et Mme TRESCH, 15 rue des primevères pour la mise en place d'un mur en agglos et d'une porte de garage en date du 12 juin 2007,
  - DT 067 354 07 C0006 : M. et Mme LEGER Bernard, 7 rue du château pour un mur en fond de parcelle et la mise en peinture de la façade en date du 5 juillet 2007,
  - DT 067 354 07 C0008 : M. JAEG, 3 rue de la Wacht pour un sas d'entrée en alu en date du 8 juin 2007,
  - DT 067 354 07 C0009 : M. AMANN Freddy, rue des pierres pour une clôture en date du 8 juin 2007,
  - DT 067 354 07 C0010 : M. KMIEC André, 17 rue principale pour la mise en peinture de la façade en date du 5 juillet 2007,
  - DT 067 354 07 C0011 : M. et Mme SUSS Alfred, 3 rue du tramway pour l'installation d'un panneau solaire en date du 5 juillet 2007,
- Le **Permis de Construire** suivant a été accepté :
  - PC 067 354 07 C0001: M. DA SILVA Luis Filipe et Melle ANGEL Julie, 2 rue de la Wacht pour l'agrandissement de la maison existante.
- Le **Dossier de Lotir** suivant a été déposé :
  - LT 067 354 07 C0001: Sarl MAPS de Sultz-Les-Bains pour la création d'un Lotissement au lieu-dit « Sandgrube ».
- En date du 24 mai 2007, le maire n'a pas fait usage du **droit de préemption** lors de la vente de la maison GOETZ Alain 12 rue des pierres.
- **Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 6 septembre 2007 à 20 heures à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, au 13, rue de l'Église**

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.*

Le Maire  
François JEHL